

Cher Monsieur

Ouverture d'une cafétéria dans un magasin

Par Visiteur
Bonjour,
Je suis sur le point d'ouvrir un magasin de surface > 400 m² proposant des produits Médias (livres, dvd, jeux, etc). Dans mon projet, j'ai prévu d'installer une petite cafétéria sans alcool proposant café, chocolat, boissons en canettes barres chocolatées, brownies, etc afin de faire de ce lieu un espace plus convivial.
Ai-je le droit de le faire, y a-t-il des contraintes particulières ou une procédure de demande d'autorisation préalable - s oui, auprès de qui?
Merci par avance
Par Visiteur
Bonjour Monsieur,
Ai-je le droit de le faire, y a-t-il des contraintes particulières ou une procédure de demande d'autorisation préalable - s oui, auprès de qui?
Est ce que vous êtes propriétaire des locaux ou bien êtes vous locataire?
Cordialement
Par Visiteur
Je serai propriétaire du droit au bail, sinon locataire. Il est clair que le droit au bail doit mentionner cette permission le cas échéant.
merci
Par Visiteur
Monsieur,
Etant donné que vous êtes locataire, l'adjonction d'une activité à votre activité principale est dans votre cas une despécialisation partielle. De ce fait vous n'avez pas à demander l'autorisation de votre bailleur et sauf normes de sécurité prévues dans le batiment, vous pouvez ouvrir cette cafétéria.
Cordialement
Par Visiteur
Merci de votre réponse Cordialement
Par Visiteur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance. Tous mes encouragements pour votre nouveau commerce.

Bien cordialement